« paiement » du livre de caisse, les sommes réellement payées ; 5° il n'inscrivait pas non plus les débits qui les motivaient ; 6° il inscrivait au livre de caisse des versements qui n'avaient pas été faits.

La comptabilité étant en partie double, les faux livres de caisse étaient reportés au livre journal, comme l'a expliqué l'expert dans son rapport. Les écritures présentaient ainsi à tout moment une concordance parfaite. L'accusé agissait donc avec la plus grande et la plus dangereuse habileté.

Il prétend avoir dissipé, en plaisirs, cadeaux et voyages, les sommes qu'il s'est appropriées. Catteau reconnaît tous les faits : il n'a pas d'antécédents judiciaires et n'était pas mal noté.

L'ACCUSÉ

C'est un grand garçon, solidement bâti, brun, le front large, les tempes légèrement dégarnies, le binocle planté sur un nez aux narines larges sensuelles. A la vérité ce n'est pas un Adonis. Pendant les débats il reste assis, la tête penchée, les yeux à terre.

LES TÉMOINS

Les témoins sont entendus. C'est une déception dans l'auditoire quand on apprend que la fille Amélie Brame, dite Marielle Dubois, la demi-mondaine en cause, la *croqueuse*, ne viendra pas déposer, ne sera pas interrogée.

M. Ernest Beulique, le patron de Catteau, négociant-courtier à Tourcoing, au préjudice de qui ont été commis les détournements, vient confirmer les faits, et ajoute que son employé lui avait toujours semblé irréprochable. On ignorait à Tourcoing la vie qu'il menait à Lille, et il se montrait très soucieux dans son service au bureau.

M. Adolphe Vedouzel, expert-comptable, rend compte de ses constatations, ainsi que M. Emile Duvilier, agréé liquidateur.

M. Maurice Proix, commissaire de police à Tourcoing, n'a rien à dire d'intéressant. On ignore complètement ce que Catteau faisait à Lille, la liaison qu'il s'y était créée et sa conduite à Tourcoing ne révélant rien en laisser paraître.

Enfin M. Brotine, commissaire aux délégations judiciaires à Lille, donne le détail des dépenses extravagantes faites par Catteau pour son amie. Est-il nécessaire de s'y appesantir. Meubles, bijoux, cadeaux de toutes sortes, la courtisane en fut comblée. Elle avait entre autres choses une chambre à coucher de 25.000 francs. Cela peut donner idée du reste.

Catteau n'a rien à dire. A quelques questions posées par le président, il a laissé entendre qu'il croyait à la tendresse partagée de son amie dont il se croyait le seul amant. Il y a pourtant des lettres et des déclarations de celle-ci où elle ne lui envoyait point dire que peu lui importait la provenance de la galette et que lorsqu'il n'en aurait plus elle le flicherait à la porte.

De ces lettres, de ces déclarations, lecture vient d'être donnée par M. l'avocat-général. Catteau a dû en éprouver une amère désillusion.

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

Après une suspension de dix minutes, M. l'avocat-général La Jonkaire entame son réquisitoire. Il retrace la jeunesse de Catteau, élève des frères de la Doctrine chrétienne, puis comptable. Il fait le tableau de ses premières amours pour arriver aux dernières. Tout cela passe encore. Mais à quoi bon vraiment donner lecture d'un tas de billets d'amour où la question d'argent reste sous-entendue, et dont tout l'intérêt consiste dans la puérilité, dans l'enfantillage hébété des termes, comme dans toute correspondance amoureuse qui ne se respecte pas. En somme ça a fait rire l'auditoire, même les jurés. Était-ce ce que cherchait le ministère public ? Non, sans doute.

Me Dubron se lève. Il s'étonne de ne pas voir, à côté de son client, au banc des accusés, la fille qui l'y a conduit, s'indignant à la pensée qu'elle continue, à Lille, à se vautrer dans le grand lit à courtines que lui avait acheté Catteau.

Me Dubron flétrit avec véhémence la courtisane à laquelle tout à l'heure l'avocat-général a rendu cette justice qu'elle savait faire son métier. Puis, retraçant toute la vie de Catteau, il le montre victime d'une fatalité, sevré de plaisirs dans sa famille, puis malchanceux dans ses premières amours, et finalement s'éprenant follement d'une catelane.

Puis, après avoir maintes fois fait sourire dans le prétoire, le défenseur conclut à l'acquittement pur et simple de son malheureux client dont le père vient de mourir de chagrin, dont la mère elle-même ne peut-être mourir bientôt, si l'on ne pardonne pas à son fils.

Me Dubron se rassied.

L'accusé éclate en sanglots.

LE VERDICT

Le jury se retire pour délibérer. Il est six heures. Il a à répondre sur 956 questions.

A sept heures et quart, le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions, avec admission des circonstances atténuantes.

La Cour condamne Catteau à QUATRE ANNÉES D'EMPRISONNEMENT ET A CENT FRANCS D'AMENDE.

LES COUPES SOMBRES aux Mines d'Anzin

L'entrevue de Paris

L'entrevue qui devait avoir lieu hier samedi, à Paris, au sujet des coupes sombres aux Mines d'Anzin, entre le Président du Conseil des Ministres, les députés de l'arrondissement de Valenciennes et le citoyen Bexant, secrétaire du Syndicat des Mineurs du Bassin d'Anzin, a été remise à demain lundi.

Nous en rendrons compte.

Les vols à l'étalage

A VALENCIENNES

Deux arrestations. — Enquête et perquisitions à Valenciennes et à Crespin.

Nous avons relaté, il y a quelques semaines, l'arrestation d'une femme, professionnelle des vols sur le marché, et qui avait longtemps dépisté les recherches.

Hier, ce sont encore deux femmes, qui se sont laissées prendre, au moment où elles écumaient les étalages.

Les agents de service, qui depuis quelque temps, étaient saisis de plaintes, et qui apportaient une surveillance des plus actives aux foires et marchés, aperceivaient, vers midi, deux femmes dont les allées et venues leur parurent singulières.

Ils les suivirent et les virent entrer chez M. Delattre marchand de nouveautés, 11, rue de Paris, puis ressortir précipitamment, et se rendre dans un débit voisin.

L'une avait une pélerine d'homme sous laquelle elle dissimulait mal un paquet dont l'étiquette était restée visible.

A leur sortie, les agents s'avancèrent, et les prièrent de venir au poste munies de plusieurs ballots qu'elles avaient sans doute mis en dépôt dans l'estaminet.

Interrogées par M. Michel, commissaire central, les deux voleuses ne tardèrent pas à avouer, tout en se rejetant l'une sur l'autre la responsabilité du délit.

Les marchandises qu'elles détenaient, divers coupons d'étoffes, des chaussures, le tout d'une valeur approximative de 100 francs, furent ensuite représentées à M. Delattre et à quelques autres commerçants qui les reconnurent.

Ces deux femmes habitent Crespin. Elles se nomment Fontigny Marie, 33 ans, femme Brutoux et Bouqueniaux Catherine, 30 ans, femme Descamps.

Le parquet de Valenciennes, accompagné des deux inculpées, sous la garde de deux agents de la sûreté, s'est transporté dans l'après-midi, à Crespin, et a procédé à des perquisitions au domicile des femmes Brutoux et Descamps.

Une certaine quantité de marchandises diverses, dont la provenance n'a pu être justifiée, ont été saisies.

L'enquête a été terminée vers 6 h. du soir, et les deux voleuses ont été ensuite écrouées à la maison d'arrêt.

Dernière Heure

Lettre Parlementaire

(Par téléphone)

Paris, 31 mai. — Nos députés sont aujourd'hui plus nombreux encore qu'hier. On sent que la rentrée approche. Les couloirs ont l'aspect des grands jours parlementaires. Des combinaisons ministérielles s'élaborent : dans nous les groupes on fait un ministre en une minute et un ministère en cinq minutes ; la chute du reste n'est pas plus longue à s'opérer. C'est un vrai plaisir que de constituer un cabinet dans de pareilles conditions.

Souhaitons que le futur président du Conseil mette aussi rapidement sur pied une combinaison viable.

Pour aujourd'hui, tenons-nous-en aux pronostics suivants :

M. Combe sénateur, ancien ministre prendrait l'instruction publique, et la présidence du conseil ; M. Vallée, sénateur de la Marne, rapporteur de la loi sur les associations au Sénat, irait à l'Intérieur ; M. Delcassé, resterait aux Affaires étrangères et le général André à la Guerre ; M. Mougeot, sous-secrétaire aux Postes passerait à l'Agriculture.

Ces trois derniers seraient les seuls membres du cabinet Waldeck-Rousseau qui feront parti du prochain cabinet.

M. Doumergue, notre collaborateur, remplacerait M. Decrais aux Colonies et M. Dubief prendrait la place de Millerand au Commerce.

Ce dernier choix serait excellent ; l'œuvre du citoyen Millerand serait ainsi continuée par le citoyen Dubief qui, président de la commission du travail à la Chambre, a suivi et collaboré à tout ce qui a été fait en ce qui concerne la loi sur le travail.

M. Chaumier, sénateur, serait choisi comme garde des sceaux. M. Trouillot irait à la Justice ou à l'Instruction publique et aux Finances Camille Pelletan ou Rouvier. Aux Postes ont prononce les noms de MM. Rajon, Ruau, Couyba, tous radicaux. Le porte-feuille des Travaux publics et celui de la Marine n'auraient pas encore trouvé de titulaire. Mais ils ont des candidats, cela va sans dire !

Le groupe socialiste s'est réuni sous la présidence du citoyen Basly.

Après un échange de vues, il a désigné comme secrétaire provisoire le citoyen Devèze ; pour trésorier, Boucher, nouveau député de la Côte-d'Or. Bagnol, député du quinzième arrondissement de Paris, a été désigné pour se rendre auprès des mineurs de Cagnac (Tarn) en grève depuis plusieurs semaines.

25 députés assistaient à cette réunion.

René PONTUEL.

L'Héritage-Fantôme

LE CACHET DE CRAWFORD

Paris, 31 mai. — Mme Parmentier, accompagnée de sa fille, est arrivée à Paris. Elle s'est rendue aussitôt chez Me Tézenas, défenseur de son mari, et lui a remis le cachet des Crawford, dont Me Parmentier a parlé dans son dernier interrogatoire. Me Tézenas a remis aujourd'hui à M. Leydet le fameux cachet, qui porte gravée une simple chimère, mais sans couronne de baronnet anglais, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Mme Parmentier s'est rendue cet après-midi à la prison de la Santé où, en compagnie de sa fille, elle a eu un entretien avec son mari.

LES « POIRES » DE LA RENTE VIAGERE

Nous avons, ce matin, enquêté autour des bureaux de la Rente viagère. Quoi qu'on ait dit, le personnel de la rue Auber demeurera en fonctions longtemps encore. Il lui faut apaiser le chœur des plaintes et des récriminations venues de toutes les parties de la France. Et, d'autre part, la gérance des nombreux immeubles possédés ou à demi possédés par la Rente exige le maintien en service des hommes qui servirent administrativement Romain Daumigne.

L'immeuble de la rue Auber, grâce à l'abondante publicité accordée par les journaux à l'escroquerie humoristique, n'a pas trop donné le spectacle de théorie de pèlerins mélancoliques gravissant le calvaire qui mène à la caisse fermée. Les victimes savent qu'elles doivent se résigner et attendre une maigre répartition sur les rentrées que réalisera le syndic.

Nous tenons d'une personne autorisée que les gogos « toucheront quelque chose ». Mais quoi ? On ne sait rien. La liquidation durera au moins deux ans. Des coulisses vont jaillir une foule de petits procès que les gens d'affaires sauront rendre durables. Puis la vente des immeubles sera difficile. Bref les « petites gens » particulièrement frappées, auront tout le loisir de se rendre compte de ce que dure l'épuration d'une banqueroute en France. Plus de huit cents volés attendront, sous le chaume, sous le toit des mansardes, un peu de justice... ne comptant plus revoir Mme Humbert, l'ange des vieux jours.

Il est curieux de remarquer que la publicité faite par la Rente viagère continue à donner ses fruits, — des poires ! Les petits prospectus les petits almanachs « travaillent » les hameaux comme par le passé. Et, cette semaine, le syndic a reçu deux lettres de provinciaux désireux de vendre leur maisonnette à cette bonne Mme Humbert. Ils ne savent pas !

C'est un peu humiliant pour les journaux de Paris et de province.

Banquet républicain

Paris, 31 mai. — Ce soir, dans un des salons de l'Hôtel Moderne, a eu lieu un banquet offert par l'Alliance démocratique républicaine à son président, M. Adolphe Carnot.

M. Lourties, sénateur, Delombre, Barthou, Chaumier, Siegfried, Buisson, etc., y assistaient.

Après quelques paroles de M. Barthou, M. Lourties porte la santé du président de la République et de M. Waldeck-Rousseau qui, dit-il, a pris la direction du gouvernement dans un moment de désarroi pour assurer la défense de la République. Il boit à M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut, qui, comme son aïeul, a organisé la victoire de la République contre la réaction.

M. Magnien boit à l'Alliance républicaine démocratique.

Puis M. Carnot prend la parole. Le jour où la République et la France ont été en danger, dit-il,

Puis M. Carnot prend la parole. « Le jour où je me suis sorti de ma retraite pour suivre la tradition de ma famille et pour donner mon concours à l'Alliance républicaine démocratique.

Il espère que l'union des républicains se fera en faveur du nouveau ministère, qui saura défendra la République contre la réaction et le nationalisme.

Divers autres orateurs prirent la parole, puis le banquet se termina par une ovation au président, M. Adolphe Carnot.

La traite des blanches

EN CORRECTIONNELLE

Paris, 31 mai. — Aujourd'hui vient devant la neuvième chambre correctionnelle l'affaire connue sous le nom de « Traite des blanches ».

Cette affaire révélant les dessous les plus curieux, voici les résultats de l'enquête tels que les montre l'acte d'accusation :

Beaucourt dit Henry de Beaucourt et Hayum, partis ensemble de Capetown, arrivaient à Paris le 6 avril 1902.

Hayum, connu de la police comme un proxénète a été longtemps l'amant de la nommée Bach dite Sarah, qui a tenu des maisons de prostitution en Australie, au Transvaal, à Johanisberg et à Paris et qu'il épousa au mois de juillet 1901. En dernier lieu, celle-ci tenait une maison de rendez-vous rue Laffertère, qu'elle vendit le 15 avril 1900 pour acheter un établissement semblable à Amsterdam. N'ayant pas fait affaire dans cette ville, elle partit pour le Cap au mois de novembre dernier avec un certain nombre de femmes pour y continuer son industrie. Hayum et Beaucourt la rejoignirent.

Ils s'abouchèrent avec des rabatteurs qui leur conduisirent de malheureuses filles. Le 15 avril, le rabatteur Arthur conduisit la jeune Anna Evrard, âgée de seize ans. Elle fut engagée après avoir été examinée par un docteur spécialiste.

On engageait ensuite une fille Voburger, âgée de dix-huit ans, qui fut également examinée par un spécialiste.

Puis ils font paraître l'annonce suivante : « Très pressé. Demande jeunes filles pour tableaux vivants. Office central concerts, 55, faubourg Saint-Martin. »

Des affiches manuscrites furent apposées dans Paris. De nombreuses femmes répondirent à l'appel. Les demoiselles Raimondy et Valiée, dites d'Orsay, furent engagées comme danseuses.

Du 19 au 23, hommes et femmes font pour 1.600 francs d'achats de linge et d'objets de parfumerie. Le 23 au soir tout était prêt pour le départ lorsque se présenta le commissaire de police. Toutes les jeunes filles étaient mineures. Beaucourt et Hayum furent arrêtés. Ils protestent de leur innocence, affirment que les engagements étaient sérieux et que les jeunes filles étaient destinées à des concerts.

Beaucourt a subi deux condamnations : treize mois de prison pour escroquerie ; cinq ans de prison pour désertion.

Hayum a déjà été condamné à six mois de prison pour escroquerie.

Le tribunal est présidé par M. Pujet. M. le substitut Pacton occupe le siège du ministère public.

Me Henri Robert et Félix Decori sont assis au banc de la défense.

Les deux inculpés sont très convenablement vêtus et portent le traditionnel pardessus mastic.

Seize témoins à charge et à décharge ont été assignés.

LES DÉBATS

M. le président Puget procède ainsi à l'interrogatoire d'Hayum, après avoir indiqué que les deux prévenus ont déjà été condamnés.

Le Président. — Hayum, je ne puis mieux faire, au début de votre interrogatoire, que de vous lire les renseignements de police recueillis sur vous.

M. Puget donne lecture de ces renseignements, reproduits dans le réquisitoire.

Hayum. — Il y a des inexactitudes. Ma femme tenait des bars. A Paris, j'étais logeur.

Le Président. — Et vous, Beaucourt?

Beaucourt. — Je suis manager de théâtres-concerts dans l'Afrique du Sud. Je ne connaissais pas Hayum. C'est à Capetown que je l'ai rencontré. Mais je n'ai pas noué de relations sérieuses avec lui.

Le Président. — Vous le tutoyez, cependant.

Beaucourt. — Je l'ai connu plus amplement sur le paquebot, car nous étions seuls de Français.

Le Président. — Arrivés à Paris, vous vous êtes abouchés avec des rabatteurs de femmes.

Beaucourt. — Je venais à Paris chercher des artistes de café-concert.

Le Président. — Vous avez fait faire des annonces dans le *Journal* et avez reçu des jeunes filles que vous avez conduites chez un médecin spécialiste, le docteur Jobert. Elles se sont déshabillées et le docteur Jobert les a examinées.

Beaucourt. — On examinait les jeunes filles au point de vue plastique.

Le Président. — Quand on engage des artistes, on n'a pas l'usage de les faire examiner par un médecin spécialiste. Du reste, le docteur Jobert a déclaré que vous ne lui aviez pas fait mystère du but que vous poursuiviez. Il savait que ces jeunes filles étaient destinées à une maison de prostitution de Capetown.

Hayum. — Il n'y a pas de maison de prostitution à Capetown.

Le Président. — Vous, Hayum, vous étiez ou vous vous disiez rédacteur au *Tonu Boaiz*, journal pour l'émancipation des femmes. Une singulière façon de les émanciper que la vôtre !

Hayum. — C'est de la plaisanterie. Je ne suis pas journaliste.

Le Président. — Alors que vous étiez arrêté, Hayum, une lettre de votre femme est arrivée à Paris. Dans cette lettre, il y a certains passages suggestifs. Tâche, disait votre femme, de ne pas nous envoyer des vaches comme la dernière fois. » Étaient-là vos artistes ?

Hayum. — C'était pour le personnel de notre bar.

Le Président. — Et cet autre passage : « L'Allemande est avariée. Il y a quatorze jours qu'elle est dans le plumard. »

Hayum. — Une femme ne sait pas la valeur exacte des mots français. (*Hilarité.*)

Beaucourt. — J'ai commis bien des fautes dans ma vie, mais, monsieur le président, je vous jure que je n'ai jamais mangé de ce pain là.

On entend ensuite les témoins.

Plusieurs jeunes filles mineures de seize à dix-neuf ans, défilent à la barre.

Louise Valiée. — J'avais lu sur une affiche quo'n demandait des jeunes filles très bien faites pour plastique.

Je suis allée à l'agence. On m'a demandé si je voulais être danseuse. J'ai accepté. On devait gagner beaucoup d'argent. On m'a conduite chez le docteur Jobert pour examiner ma plastique... Les derniers jours que j'ai passés à l'hôtel, j'ai partagé le lit de Beaucourt pendant qu'une autre jeune fille couchait avec Hayum.

Le témoin raconte qu'une des jeunes filles qui s'était présentée à l'agence s'est empressée de s'en faire dès qu'elle fut habillée par la direction.

Mlle Raimondi, âgée de dix-neuf ans, et Mlle Evrard, également âgée de dix-neuf ans, se présentent ensuite à la barre.

Le substitut (à Mlle Evrard). — Etes-vous danseuse ou plumassière ?

Mlle Evrard. — Danseuse.

M. le président donne l'ordre à un garde de Paris d'aller chercher à domicile le docteur Jobert, cité comme témoin et non présent à l'audience.

Les débats occuperont plusieurs audiences.

INAUGURATION du Monument d'Alphonse Daudet

Paris, 31 mai. — Le monument élevé par souscription à la mémoire d'Alphonse Daudet a été inauguré à deux heures et demie, cet après-midi. Il est placé au milieu d'une pelouse des Champs-Elysées, proche de l'avenue Gabriel et en face de la rue de l'Elysée.

La Société des gens de lettres avait pris l'initiative de cet hommage au grand écrivain disparu.

Aux places d'honneur on remarquait les membres de la famille Daudet, M. Henry Havard, inspecteur général des beaux-arts, représentant le ministre de l'instruction publique, M. Abel Hermant et les membres du comité de la Société des gens de lettres ; M. de Selves, préfet de la Seine M. Paul Escudier et le bureau du Conseil municipal ; plusieurs membres de la future académie de Goncourt, de nombreux littérateurs et artistes.

Lorsque le voile qui recouvre le monument est tombé, des applaudissements unanimes saluent l'image d'Alphonse Daudet, œuvre du sculpteur René de Saint-Marceaux. Il écrivain nous est montré dans la grâce mélancolique de ses suprêmes et douloureuses années, et tel que la vision s'en était formée en nos esprits, tel que la postérité se le figurera sans doute. Accoudé dans une attitude familière, Alphonse Daudet rêve, le regard loin. Et toute la tristesse et la douceur de son beau visage sont rendues ici avec une touchante expression.

M. Abel Hermant prend le premier la parole au nom de la Société des gens de lettres.

M. Henry Havard, qui parle ensuite, déclare tout d'abord qu'en se faisant représenter à cette cérémonie le gouvernement n'a pas entendu seulement répondre à une invitation gracieuse, mais a voulu imprimer à cet hommage d'estime et d'admiration son véritable caractère, qui est un caractère national. Si la Société des gens de lettres peut, en effet, revendiquer l'initiative du monument qu'on inaugure, en cela elle n'a été que l'exécutrice bien inspirée d'un désir universel, et elle ne peut refuser à la France entière de se joindre à elle en ce jour.

Au nom de la ville de Paris, MM. Escudier, président du Conseil municipal, et de Selves, préfet de la Seine, reçoivent le monument.

Après que la musique d'un régiment eut exécuté une fantaisie sur l'*Arlésienne*, M. Paul Mounet a déclamé une poésie provençale de Frédéric Mistral et Mme Lara a récité quelques vers de M. Lucien Paté.

La guerre Sud-Africaine

La Paix serait conclue

Londres, 31 mai. — Tous les sièges disponibles dans la salle des séances de la Chambre des communes pour la séance de lundi où M. Balfour doit faire connaître les résultats des négociations sont déjà réservés. C'est un fait qui ne s'est pas présenté depuis des années.

On a publié ce soir une dépêche de New-York d'après laquelle la paix était conclue : le dernier obstacle à sa publication étaient quelques difficultés sans importance à propos de certains « aides » des Boers que le gouvernement voudrait garder le droit de trafiter à sa convenance.

Une note publiée par les journaux annonce que les communications télégraphiques entre le sud de l'Afrique et l'Angleterre subissent en ce moment un délai considérable, dû à ce qu'un nœudre, en s'échouant près du Cap a brisé un des câbles.

Des renseignements complémentaires disent qu'un autre câble ayant été endommagé par le naufrage du même navire toutes les communications doivent passer par la côte orientale ; d'où un délai considérable.

Contre l'autonomie du Cap

Au moment où lord Kitchener s'efforce d'allécher par de magnifiques promesses d'autonomie prochaine, les combattants de l'Afrique du Sud, ceux que lord Milner appelle les loyalistes du Cap, créent une agitation dans la colonie pour la suppression de l'autonomie du Parlement et la réduction de toute l'Afrique du Sud à l'état de colonie de couronne.

Nous pensons que les délégués de Vereenging n'ignorent ni la nature ni la portée de ce mouvement. Par suite, ils prévoient le sort qui les attendra, le jour où, abdiquant leur indépendance, ils auront remis à l'ennemi leurs armes presque toujours victorieuses.

Ce n'est pas seulement leur indépendance nationale qui est en jeu, c'est même leur liberté individuelle, celle de toute la race des Afrikanders.

Une fois les deux Républiques supprimées le Parlement du Cap aboli une nouvelle guerre naîtra, plus cruelle que l'autre, et où les héros seront sans défense. Ce sera la guerre d'extermination dirigée par les Anglais contre la postérité tout entière des trekkers hollandais et français.

C'est une perspective peu engageante qui s'ouvre devant ceux qui seraient tentés de croire à la loi britannique.

Le prétexte donné par les agitateurs du Cap si prompts à abdiquer leur propre Constitution, c'est que, la paix faite, l'élément afrikander dominera dans le Parlement de la colonie.

C'est, d'ailleurs, avouer ingénuement que la politique de M. Chamberlain a ouvert dans l'Afrique du Sud la guerre détestable des races.

COMBAT MEURTRIER EN ALGÉRIE

Paris, 31 mai. — L'*Agence Havas* publie la note suivante :

A la suite de plusieurs vols commis par des malfaiteurs touaregs, sans aucune provocation, contre nos caravanes qui rétablissaient nos relations commerciales entre les Touaregs et nos postes, les troupes indigènes d'In-Salah et d'In-Rhar sont parties pour rechercher les pillards et les marchandises volées.

Elles ont pu aller jusqu'à Oghar où elles ont atteint et dispersé les ravisseurs dans les environs d'Ideless.

Le lieutenant Cautenest d'In-Salah, qui a appuyé de son goum ses administrés, remontait vers le nord pour rentrer à son poste lorsqu'il fut atteint par 300 mehari Touareg, qui ont été battus, laissant 71 morts sur le terrain.

Nous avons eu trois gourniers tués et dix blessés, dont le lieutenant Cautienest, atteint légèrement à l'épaule.

Cet officier est rentré à In-Salah, et il y a lieu d'espérer que la répression énergique qu'il a brillamment opérée ramènera le calme dans ces régions et contribuera à la reprise des transactions commerciales qui s'accentuaient chaque jour.»

LA GRÈVE DES TABACS

L'ORIGINE DU CONFLIT

Paris, 31 mai. — Nous avons indiqué que des difficultés avaient surgi entre les ouvriers de la manufacture de tabacs de Reuilly et l'administration. Nous avons également fait connaître que les ouvriers des différentes manufactures de tabacs de Paris s'étaient mis en grève pour se solidariser avec leurs camarades de Reuilly, et que des délégués des grévistes avaient été reçus hier, à deux reprises, par le ministre des finances.

Voici l'origine des difficultés et la nature des revendications des ouvriers.

Dans toutes les manufactures où l'on confectionne des produits de nature particulièrement délicate, — et notamment à Reuilly où se fabriquent tous les cigares de prix élevés qui ne sont pas achetés à l'étranger, — quand il y a lieu de combler un vide qui vient à se produire dans un atelier de confections supérieures, on choisit les ouvrières qui, placées dans l'atelier immédiatement inférieur, sont considérées comme les plus habiles. S'agit-il, au contraire, de pourvoir à des vacances dans les ateliers de confections inférieures, on prend les ouvrières des autres ateliers réputées les moins habiles.

L'habileté des ouvrières est appréciée d'après le nombre des rejets qu'elles subissent dans la réception de leurs produits. Les cigares confectionnés sont, en effet, examinés par d'autres ouvrières appelées *receveuses* qui ont pour mission d'écarter les produits défectueux et qui, cela va de soi, ignorent les noms des camarades dont elles contôlent le travail. Dans chaque atelier, les ouvriers et ouvrières sont ainsi rangés par ordre d'habileté sur un tableau dressé d'après le taux des rejets ; ce tableau détermine les mouvements du personnel.

C'est contre cet état de choses, datant de temps immémorial, c'est contre l'existence de ce tableau que les ouvrières protestent. Elles demandent que, pour les changements d'ateliers, l'administration n'ait égard qu'à l'ancienneté de services et qu'on écarte complètement tout question d'habileté dans le travail.

Le ministre a répondu hier aux délégués grévistes qu'il était disposé à tenir compte de l'ancienneté des services des ouvrières, mais qu'il entendait aussi faire entrer en ligne l'habileté professionnelle. Il a remarqué que suivre aveuglément les règles de l'ancienneté obligerait l'administration à prendre dans des ateliers de confections très délicates, comme celui des londrèsfi des ouvrières inhabiles, et cela au grand détriment des consommateurs et du Trésor, au désavantage même des ouvrières puisque, la consommation se réduisant, le travail diminuerait.

M. Caillaux, qui a déjà été frappé de la qualité inférieure des cigares fabriqués par la manufacture de Reuilly, et qui, à différentes reprises, a adressé des recommandations à cet égard, ne peut admettre un mode de recrutement dont la conséquence fatale serait un affaiblissement dans la quantité des produits.

Les choses en sont là.

A NANTES

Nantes, 31 mai. — Les ouvriers et ouvrières de la manufacture des tabacs de Nantes, réunis hier soir salle Toublanc sur l'avis de la fédération générale au sujet de la suppression de l'avancement à l'ancienneté, à l'unanimité ont émis le vœu de la réunion d'un congrès extraordinaire de toutes les sections dans le plus bref délai.

Deux délégués ont été nommés pour étudier la question, en cas de réunion du Congrès.

La réunion a émis l'avis que la grève générale ne pourrait être déclarée qu'après ledit congrès, mais alors toutes les revendications seraient en cause, outre celles relatives à l'avancement. Enfin l'assemblée a décidé de soutenir les grévistes de la Seine par des cotisations.

A BORDEAUX

Bordeaux, 31 mai. — Le travail continue aujourd'hui à la manufacture des tabacs, mais on annonce pour demain une réunion dans laquelle sera discutée la réponse à faire aux grévistes de Paris demandant la mise en grève des sections de province.

ALFRED DREYFUS BOYCOTTÉ

SAUVAGERIE ANTISEMITE

Paris, 31 mai. — Le juge des référés a dû rendre aujourd'hui une ordonnance pour que l'ex-capitaine Dreyfus pût visiter un appartement qu'il se propose de louer, 101, boulevard Malesherbes, à un de ses correligionnaires, M. Gustave Dreyfus. Jusque là, le locataire qui occupe actuellement les locaux se refusait absolument à laisser visiter à l'ex-capitaine.

Celui-ci s'est déjà vu congédier de l'appartement qu'il occupait boulevard Haussmann, les locataires ayant menacé le propriétaire de l'immeuble d'déserter sa maison lorsqu'ils apprirent qu'Alfred Dreyfus était leur voisin.

ÉBOULEMENT DANS UNE MINE

DEUX OUVRIERS ENSEVELIS

Verviers, 31 mai. — Un éboulement s'est produit hier au charbonnage de bois de Micheroux, ensevelissant deux ouvriers mineurs. Des secours ont été organisés aussi rapidement que possible. Ils n'ont malheureusement abouti jusqu'ici à aucun résultat. Les sauveteurs perçoivent encore nettement les plaintes des deux infortunés ensevelis dans les profondeurs de la mine.

DÉCOUVERTE D'UN COMPLOT

Barcelone, 31 mai. — La police a procédé à l'arrestation du marquis Alexandre Lacom, aide de camp du général Moore, de Victor Doti, Conrad Rabello, Louis Grapa et de l'abbé Pierre Matal compromis dans un complot carliste. L'abbé Camprécios, qui était également recherché par la police a pu s'enfuir par la fenêtre, vêtu seulement d'un caleçon, en traversant le jardin d'un couvent de religieuses. Tous les détenus, sauf Doti, ont été envoyés au dépôt sur l'ordre du capitaine-général.

La procession de la Fête-Dieu a eu lieu sans incidents, grâce aux précautions extraordinaires qui avaient été prises.

Les Apaches en assises

LE VERDICT

Paris, 31 mai. — Les débats de cette affaire des Apaches se sont terminés aujourd'hui sans incident.

Manda, le chef de la bande, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité ; son complice Lecca a récolté cinq ans de réclusion. Quant à Jeanne Camune maîtresse, Casque d'Or, elle a été acquittée.

La Grève des Ouvriers veloutiers

Saint-Etienne, 31 mai. — La situation des grévistes veloutiers ne s'est pas encore modifiée, des démarches ont été faites par une délégation grévistes auprès des patrons. Ces derniers auraient consenti une augmentation dont il reste à fixer le quantum. Le salaire de 3 fr. 50 serait porté à 4 francs.

On annonce que les petits patrons, par solidarité avec les grévistes, ont cessé le travail ce matin.

Le congrès des mineurs s'est réuni ce matin à la Bourse du Travail, pour reviser les statuts de la Fédération régionale.

Les congressistes font partie du groupe syndicaliste et prétendent que la Fédération nationale ne fait pas son devoir en ajournant la grève générale. La plupart des syndicats de la Loire adhèrent au congrès, qui est présidé par M. Beaurégard, ayant comme assesseurs MM. Escallier et Joubert.

Un extraordinaire cas de rage

Londres, 31 mai. — Le *Morning Post* raconte un cas d'hydrophobie qui semble devoir décourager les données scientifiques actuellement admises sur la durée d'incubation du virus rabique.

M. Thomas Bowen, de Garnant, avait été mordu à la main, par un fox-terrier, en août 1909.

Envoyé immédiatement à l'Institut Pasteur de Paris, il y subit le traitement habituel pendant 19 jours et s'en revint en excellente santé.

Pendant près de deux ans, M. Bowen n'éprouva aucun malaise et la morsure était complètement oubliée, quand lundi dernier, il se plaignit de vives douleurs au bras. Mardi, le médecin diagnostiquait un cas d'hydrophobie aiguë et mercredi le malheureux mourait dans des souffrances atroces.

Un jeune domestique qui avait été mordu le même jour et qui avait également traité à l'Institut Pasteur, se porte toujours très bien et ne présente aucun symptôme de l'horrible maladie.

FEUILLETON DU 1er JUIN — N° 128

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

LXIII

La goutte d'eau.

— Oh ! mon Dieu, mon Dieu, s'écria madame Bonacieux, qu'y a-t-il donc ?

— C'est l'uniforme des gardes de monsieur le cardinal ; pas un instant à perdre ! s'écria milady. Fuyons, fuyons !

— Oui, oui, fuyons ! répéta madame Bonacieux, mais sans pouvoir faire un pas, clouée qu'elle était à sa place par la terreur.

On entendit les cavaliers qui passaient sous la fenêtre.

— Venez donc ! mais venez donc ! s'écriait milady en essayant de traîner la jeune femme par le bras. Grâce au jardin, nous pouvons fuir encore, j'ai la clef ; mais hâtons-nous, dans cinq minutes il sera trop tard

Madame Bonacieux essaya de marcher fit deux pas et tomba sur ses genoux.

Milady essaya de la soulever et de l'emporter, mais elle ne put en venir à bout.

En ce moment on entendit le roulement de la voiture, qui, à la vue des mousquetaires, partait au galop. Puis, trois ou quatre coups de feu retentirent.

— Une dernière fois, voulez-vous venir ? s'écria milady.

— Oh ! mon Dieu, mon Dieu, vous voyez bien que les forces me manquent ; vous voyez bien que je ne puis marcher : fuyez seule.

— Fuir seule ! vous laisser ici ! non, non, jamais ! s'écria milady.

Tout à coup elle resta debout, un éclair livide jaillit de ses yeux ; elle courut à la table, versa dans le verre de madame Bonacieux le contenu d'un chaton de bague qu'elle ouvrit avec une promptitude singulière.

C'était un grain rougeâtre qui se fondit aussitôt.

Puis, prenant le verre d'une main ferme :

— Buvez, dit-elle, ce vin vous donnera des forces, buvez.

Elle approcha le verre des lèvres de la jeune femme qui but machinalement.

— Ah ! ce n'est pas ainsi que je voulais me venger, dit milady, en reposant avec un sourire infernal le verre sur la table ; mais, ma foi ! on fait ce qu'on peut.

Et elle s'élança hors de l'appartement.

Madame Bonacieux la regarda fuir, sans pouvoir la suivre ; elle était comme ces gens qui rêvent qu'on les poursuit et qui essayent vainement de marcher.

Quelques minutes se passèrent, un bruit affreux retentissait à la porte ; à chaque instant madame Bonacieux s'attendait à voir reparaître milady, qui ne reparaissait pas.

Plusieurs fois, de terreur sans doute, la sueur froide monta à son front brûlant.

Enfin elle entendit le grincement des grilles qu'on ouvrait, le bruit des bottes et des éperons retentit par les escaliers ; il se faisait un grand murmure de voix qui allaient se rapprochant, et au milieu desquelles il lui semblait entendre prononcer son nom.

Tout à coup elle jeta un grand cri de joie et s'élança vers la porte, elle avait reconnu la voix de d'Artagnan.

— D'Artagnan, d'Artagnan ! s'écria-t-elle, est-ce vous ? Par ici, par ici.

— Constance, Constance ! répondit le jeune homme, où êtes-vous ? mon Dieu !

Au même moment, la porte de la cellule céda au choc plutôt qu'elle ne s'ouvrit ; plusieurs hommes se précipitèrent dans la chambre ; madame Bonacieux était tombée dans un fauteuil sans pouvoir faire un mouvement.

D'Artagnan jeta un pistolet encore fumant qu'il tenait à la main, et tomba à genoux devant sa maîtresse ; Athos repassa le sien à sa ceinture ; Porthos et Aramis, qui tenaient leurs épées nues, les remirent au fourreau.

— Oh ! d'Artagnan ! mon bien-aimé d'Artagnan ! tu viens donc enfin, tu ne m'avais pas trompée, c'est bien toi !

— Oui, oui, Constance ! réunis !

— Oh ! elle avait beau dire que tu ne viendrais pas, j'espérais sourdement ; je n'ai pas voulu fuir : oh ! comme j'ai bien fait, comme je suis heureuse !

A ce mot elle, Athos, qui s'était assis tranquillement, se leva tout à coup.

— Elle ! qui elle ? demanda d'Artagnan.

— Mais ma compagne, celle qui, par amitié pour moi, voulait me soustraire à mes persécuteurs ; celle qui, vous prenant pour des gardes du cardinal, vient de s'enfuir.

— Votre compagne ! s'écria d'Artagnan devenant plus pâle que